

-----  
Séance du 17 décembre 2019 - 18h00

Délibération N°2019/113  
Date de convocation : 03 décembre 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévilillers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estoumel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Wallincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Etaient présents (57 titulaires - 1 suppléant) :**

Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Laurent LOIGNON
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME	Alain RIQUET	Francis STOCLET
Martine THUILLEZ	Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Patrice BONIFACE	Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER
Charles BLANGIS	Laurent COULON	Annie DORLOT
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE-MAILLY		

**Membres excusés (2) :**

Marie-Lise MARLIOT, Francis GOURAUD

**Membres absents (7) :**

Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC, Sandrine TRIOUX, Gérard TAISNE, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

**Membres ayant donné procuration (8) :**

Alexandre BASQUIN à Vincent WAXIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2019/113 : Portant avis**  
**d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis**  
**(CA2C) sur l'ouverture dominicale des**  
**commerces de Caudry**

Monsieur le Président expose :

La loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015, dite loi MACRON, autorise les maires à fixer la liste des dimanches où les commerces de détail peuvent ouvrir (dans la limite de douze ouvertures par an) sous réserve que cette liste soit établie pour l'année suivante avant le 31 décembre de l'année en cours et qu'à compter du sixième dimanche travaillé. L'avis de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre est nécessaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Caudry, par délibération du 14 novembre 2019 a fixé à douze, les dimanches d'ouverture des commerces pour l'année 2020 à savoir :

- 12 et 19 janvier 2020 ;
- 07 et 28 juin 2020 ;
- 05 juillet 2020 ;
- 23 et 30 août 2020 ;
- 29 novembre 2020 ;
- 06, 13, 20 et 27 décembre 2020.

*Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », dont son article 250,*

*Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Caudry du 14 novembre 2019 portant ouverture dominicale des commerces – fixation de la liste des « dimanches du Maire » année 2020 – avis du conseil municipal annexée à la présente délibération,*

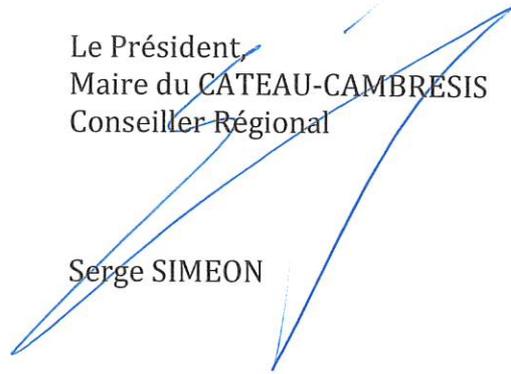
**Il est proposé au Conseil Communautaire de donner son avis sur l'ouverture dominicale des commerces de Caudry.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 décembre 2019 et de la publication le  
23 décembre 2019  
Vu,



Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

ID : 059-200030633-20191217-2019\_113-DE  
Beauvais-en-Cis, le 23 décembre 2019

Pour expédition conforme 

**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*

**Délibération du conseil municipal de la Commune de Caudry du 14 novembre 2019 portant ouverture administrative des commerces - fixation de la liste des « dimanches du Maire » année 2020 - avis du conseil municipal**

Depuis en préfecture le 23/12/2019  
Reçu en préfecture le 23/12/2019  
Affiché le  
ID : 059-200030633-20191217-2019\_113-DE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY**  
**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 - 18 H30 -**

**DÉLIBÉRATION CM/14-11-2019/Q8**

Date de convocation : 4 novembre 2019

La Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hotel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOURT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents (CM) : M. BRICOURT Frédéric, Maire ; Mme CHRISTIANE RABIER, Mme BERANGER Anny, M. COLIN Denis, Mme TROUX Sandrine, M. LEVEQUE Pierre, M. BONIFACE Didier, M. POUJON Bernard, M. RICLET Andy, Agence au Maire, Mme ROCHONNE Libera, Mme PRUNOT Brigitte, Mme GORDY Maryline, Conseillers Nord-Pas de Calais, Mme DAVICHER Martine, Mme VANZ Patrick, Mme DENON Valérie, M. STICHEL Franck, Mme BAZQUIN Christiane, M. BAUBERT Fabrice, Mme KUCZYNSKI Claudine, M. DECALON Jean-Luc, Mme VERON Veronique, M. ROSEVILLE Antoine, Mme ALBERTO Marjolaine, Mme NATION Audrey, M. DORER Claude, M. BARDON Albert, M. DAVOUCI Jean, Mme DESREUMAUX Sophie, Mme LEBRETEZ Brigitte, Conseillers Nord-Pas de Calais

Membres absents avant séance (CM) :  
Mme BERTHELEMY Anne-Sophie ; excusé et Mme GORDY Martine  
Mme THUMUZET Nadine ; excusée et Mme TROUX Sandrine  
Mme EYRIEN Mélanie ; excusée et M. DAVOUCI Jean

Membres absents (CM) :  
M. HERROT Jean-François

Absence de M. DAVOUCI Jean à partir de la 12ème question - Q12 -

Membres présents : 28

Membres absents avant séance : 2

Membres absents : 3

Exc délégué secrétaire de séance : Mme BASQUIN Charlotte

**ORDRE DU JOUR : OUVVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - FIXATION DE LA LISTE DES « DIMANCHES DU MAIRE » ANNEE 2020 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Mme Sandrine TROUX, Agence au Maire, expose :

Pour répondre, le 14 en faveur de la création et de maintien des « Loi Macron » du 08 août 2015 permet désormais aux maires de désigner deux dimanches par an où les commerces de détail pourront ouvrir dans leurs commerces (Article L.257 III de la loi),

Depuis en préfecture le 18/11/2019  
Reçu en préfecture le 18/11/2019  
Affiché le  
ID : 059-200030633-20191115-2019\_113-DE

Cette loi stipule que le Maire des « Dimanches du Maire » doit être élu(e) pour l'année suivante avant le 31 décembre et, à partir de l'année suivante, l'avis conforme du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Charbon-Charlé, dont notre commune est membre, doit être requis.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, après avis favorable du Conseil Municipal et consultation des commerçants et de Madame la Présidente du FIDUC, nous fait à 12 les « Dimanches du Maire » pour les années 2018 et 2019.

Cette question a, de nouveau, été évoquée, en commission municipale « Commerce » le 19 septembre 2019.

La commission a proposé de maintenir à 12 les « Dimanches du Maire » et d'ajouter l'ouverture des commerces les dimanches :

- 12 et 19 janvier 2020 (soles d'hiver)
- 07 Juin 2020 (Fête des Mères)
- 26 Juin et 05 juillet 2020 (Fêtes d'été)
- 23 et 30 août 2020 (vendredis des écoles)
- 29 novembre et 06, 13, 20 et 27 décembre 2020 (Fêtes de fin d'année)

Il est entendu, cette dérogation est accordée sous réserve du respect des modalités de rémunération et de récupération du personnel telles que prévues par le Code du Travail.

Cet état exposé, Madame TROUX invite le Conseil à prendre un avis favorable à cette proposition.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**2 ABSTENTIONS - MME DESREUMAUX, MME LEBRETEZ,**

Ort signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Comité municipal de  
transmission de renseignements  
le 18 NOV. 2019

La Mairie  
FRÉDÉRIC BRICOURT

Le 18 NOV. 2019